

32ème Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

À l'invitation du Syndicat du Pays de Maurienne et du
Département de la Savoie

1 et 2 juillet 2025 à Aussois



TEMPS FORTS ET QUELQUES CHIFFRES CLES

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

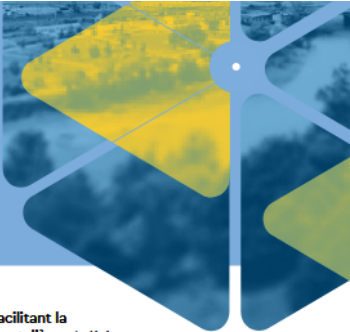


3ème édition du Borders Forum



- 2 tables rondes
- 10 ateliers thématiques
- 1 Cross-border deal

**borders forum**
2/3 DEC. 2024



Cross-border deal

En faveur des territoires transfrontaliers, pour une Europe plus forte et solidaire par-delà les frontières

Les ateliers* du Borders Forum 2024 ont réuni les acteurs des différents niveaux de la coopération - local, national et européen - pour échanger et proposer des recommandations concrètes sur dix thèmes clés de la coopération ; leur objectif : résoudre les « blocages » transfrontaliers qui impactent le quotidien des habitants dans les bassins de vie transfrontaliers, et redonner confiance en l'Europe en développant le sentiment de « citoyenneté transfrontalière » et « européenne ».

Voici les propositions des dix ateliers :

CITOYENNETÉ ET APPARTENANCE

Atelier #1 La participation citoyenne transfrontalière, illusion ou évidence ?

- Choisir des sujets d'intérêt général et transfrontaliers pour la participation citoyenne : Déployer une démarche de participation citoyenne sur des thématiques ayant du sens et un intérêt commun pour les territoires des deux côtés de la frontière. Ces sujets doivent répondre aux enjeux transfrontaliers et contribuer à créer des communautés de destin.
- Co-construire un cadre commun pour la participation citoyenne transfrontalière : Définir un cadre de coopération et d'expérimentation adapté aux différences législatives et culturelles des territoires. Identifier clairement le porteur de la démarche, les responsables de la collecte des avis, ainsi que les acteurs chargés de mettre en œuvre les projets issus de cette dynamique.
- Prendre en compte et restituer les avis recueillis : Intégrer les retours des citoyens, y compris les feedback négatifs, pour renforcer la confiance dans le dispositif. Si des projets sont proposés, notamment dans le cadre de budgets participatifs, garantir la transparence de leur mise en œuvre ou expliquer les limites rencontrées.

Atelier #2 La culture, vecteur de citoyenneté transfrontalière

- Prévoir l'utilisation d'outils facilitant la participation citoyenne transfrontalière : Anticiper et assumer les coûts spécifiques (interprétariat, logistique, lieux de réunion, etc.) et mettre en œuvre des dispositifs adaptés pour garantir l'accès à tous.
- Mettre les personnes en lien à travers les frontières par la culture (quotidienne, démocratique, littéraire, patrimoniale, historique...), car elle permet de toucher les cœurs des citoyens (par l'émotion).
- Accorder une place centrale au multilinguisme, en tant qu'élément de l'identité des territoires transfrontaliers.
- Assurer le suivi dans le temps des démarches de coopération initiées et sécuriser les acquis. Simplifier les accès.
- Rappeler que « le transfrontalier » est le laboratoire de l'Union européenne, le transfrontalier n'est pas une marge mais un centre.
- Créer une nouvelle catégorie de capitale transfrontalière européenne de la culture, à savoir « territoire transfrontalier - capitale européenne de la culture » afin de soutenir des initiatives transfrontalières et attirer l'attention sur ces territoires.
- Rendre visible le transfrontalier : imaginer et valoriser des symboles et lieux des bassins de vie transfrontaliers (signalétiques communes, festivals répartis dans le bassin de vie, label villes fleuries).
- Valoriser la richesse des territoires frontaliers et leur variété car chaque frontière a ses particularités et son histoire propre. La vie sur la frontière est un art de vivre et un sentiment d'appartenance.
- Soutenir les bi-villes (city twins) et relancer les réseaux de villes-sœurs séparées par des frontières.
- Imaginer des itinéraires et sentiers transfrontaliers entre nos régions avec des symboles, des lieux de rencontre (tiers-lieux).

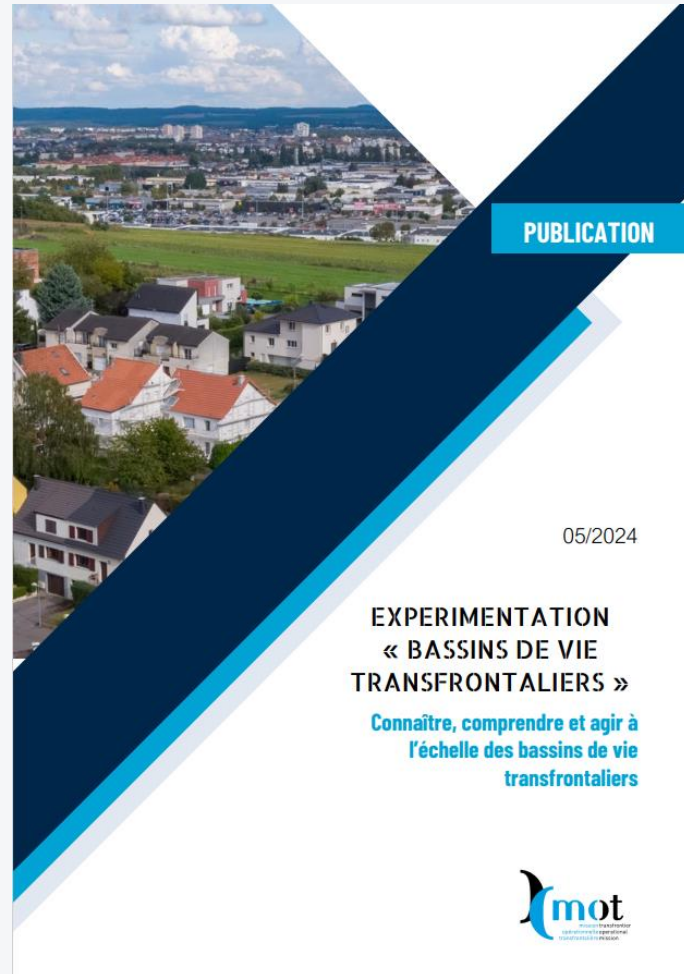
Projet associatif abouti



Atelier de travail collectif, le 26 mars 2024

- Des **vice-présidents thématiques**
- Restructuration de **l'offres de services** (socle et modulable)
- Nouveau **modèle économique** (nouveau barème)
- Un **nouveau programme triennal 25-27**, décliné en **programme de travail 2025**.

Expérimentation « bassins de vie transfrontaliers »



Un **manifeste** pour la reconnaissance et la meilleure prise en compte de « **bassins de vie transfrontaliers** » dans l'action publique

Le réseau de la MOT

- 2 nouveaux adhérents en 2024 -

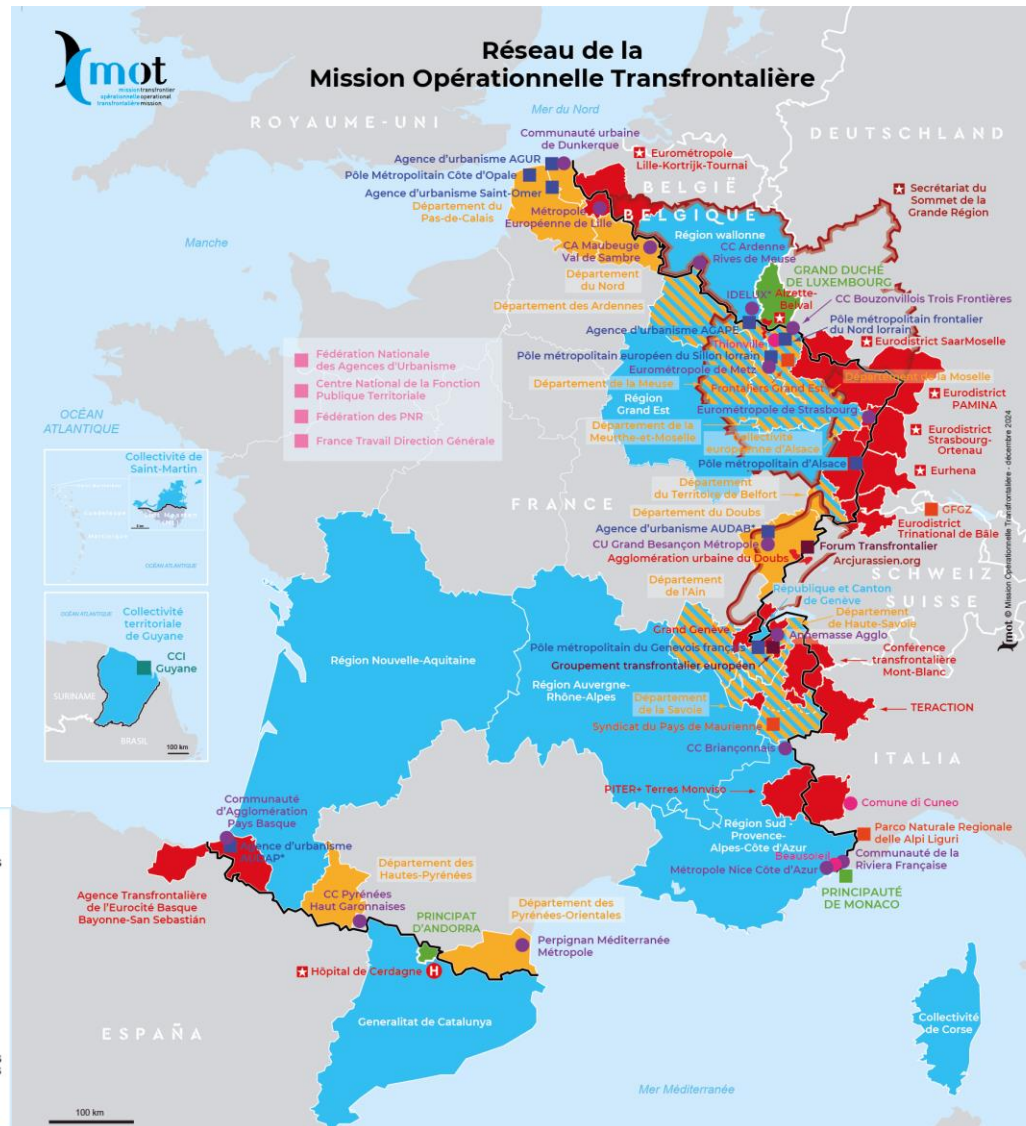
Deux nouveaux adhérents :

- Département de la Savoie
- TERACTION

Catégorie d'adhérents

 Etats	 Groupements de collectivités territoriales
 Régions, cantons ou communautés autonomes	 Communes
 Départements ou provinces	 Entreprises et CCI
 Groupements plurinationaux de collectivités territoriales	 Fédérations et agences nationales
 Dont: Groupements européens de coopération territoriale (GECT)	 Agences d'urbanisme et pôles métropolitains
	 Associations de personnes morales et autres structures
	 Associations de personnes physiques et sociétés coopératives d'intérêt collectif
	 Personnes physiques

* = Membre associé



Assemblée générale 2024



DONNER UN CADRE ET UNE STRATEGIE D'ENSEMBLE A L'ACTION TRANSFRONTALIERE

AXE I



Quelques chiffres clefs...

1 Feuille de route Etat/MOT validée

3 Traités bilatéraux accompagnés

6 Partenariats nationaux et européens

3 plaidoyers réalisés



Feuille de route Etat/ MOT

Feuille de route relative au partenariat entre l'Etat et la Mission opérationnelle transfrontalière pour la période 2024-2027

PREAMBULE

La France partage 4 176 kilomètres de frontières terrestres métropolitaines et ultramarines avec 11 pays. Elle réalise près de la moitié des flux commerciaux avec ces pays. Tandis que plus de 20% de sa population habite dans un département frontalier, et peut traverser la frontière pour travailler - 500 000 personnes traversent quotidiennement ces frontières dans le cadre professionnel - accéder à des services publics, à des activités de loisirs ou à des relations personnelles.

Les enjeux transfrontaliers sont à la fois territorialisés (à l'échelle des bassins de vie, et à celle de chaque frontière, nécessitant un cadre de coopération, comme c'est déjà le cas aux frontières franco-allemande, franco-italienne, franco-espagnole...) et sectoriels (transports, énergie, emploi, économie, santé, enseignement, protection de l'environnement...). Bien que différents instruments juridiques nationaux et européens ont été mis en place pour palier des difficultés administratives et juridiques, ces enjeux se multiplient et nécessitent une concertation des acteurs locaux, nationaux, européens et internationaux.

La Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1997 dans le but d'apporter une aide concrète aux acteurs locaux désireux de s'engager dans la construction de projets transfrontaliers. Elle est pour ces acteurs un tiers de confiance et un outil d'aide à la décision.

Elle a vu certains de ses objectifs évoluer. Elle est, pour les ministères concernés par les questions de coopération transfrontalière que sont notamment le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et le ministère de l'intérieur et des outre-mer, ainsi que pour l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), un interlocuteur privilégié et un partenaire spécialisé dans ce domaine.

Afin d'améliorer l'efficacité de ces relations partenariales, la présente feuille de route vise à déterminer les principaux axes de travail ainsi que les objectifs et les enjeux pour la période 2024-2027.

Elle sera déclinée annuellement dans le programme de travail de la MOT.

3 axes :

- Faciliter l'émergence et la concrétisation de projets transfrontaliers et l'identification des enjeux au niveau local
- Faciliter l'identification des enjeux transfrontaliers au niveau national
- Faciliter l'identification des enjeux transfrontaliers au niveau européen et international

Suivi de la mission flash de Brigitte Klinkert sur les problématiques rencontrées par les Français vivant en zone transfrontalière dans l'Hexagone



- Audition de la MOT le 20 décembre
- Présentation auprès du réseau de la MOT le 30 janvier 2025

PLAIDOYERS

PLAIDOYER

OBJECTIF RER
Métropolitains



1er octobre 2024

Facilitons et accélérons la réalisation de Services Express Régionaux Métropolitains Transfrontaliers, pour répondre aux besoins des citoyens et contribuer à la cohésion européenne par-delà les frontières

Les enjeux transfrontaliers des projets de RER Métropolitains

Ainsi que le secteur des transports constitue le premier poste émetteur d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en France, les projets de Réseaux express régionaux métropolitains constituent un axe important pour atteindre les objectifs de réduction de 50% des émissions de GES fixés au niveau européen et national.

En Europe, le mouvement est engagé, souvent depuis longtemps. Près de 70 réseaux express métropolitains existent déjà, desservant 150 millions d'Européens. En France, la loi du 27 décembre 2023 relative aux SERM¹ a mis ce sujet au cœur de l'actualité. Plus d'une vingtaine de projets sont en préparation ou réflexion, parmi lesquels sept d'entre eux sont situés aux frontières françaises.

Toutes les frontières sont concernées (voir la cartographie des projets de RER métropolitains aux frontières françaises en annexe):

- ▶ La frontière franco-belge avec le projet de SERM Hauts-de-France
- ▶ La frontière franco-luxembourgeoise avec le projet de SERM Lorraine-Luxembourg
- ▶ La frontière franco-allemande avec le RER strasbourgeois, en cours de déploiement
- ▶ La frontière franco-germano-suisse avec le SERM badois

- ▶ La frontière franco-suisse avec le Léma Express autour de Genève, déjà en service
- ▶ La frontière franco-italienne avec le SERM littoral entre Nice et l'Italie
- ▶ La frontière franco-espagnole avec le projet de RER basco-landais

Les bassins de vie transfrontaliers sont des territoires d'abord caractérisés par l'intensité des flux qui les traversent, qu'ils soient de travail, culturels ou familiaux². Le déploiement transfrontalier de projets de SERM n'est donc pas une option, et permettra de favoriser une mobilité décarbonée dans les territoires transfrontaliers et de concourir à la cohésion territoriale par-delà les frontières mais aussi à renforcer leur attractivité et leur croissance³.

Cependant, la plupart des projets en préparation privilégient un déploiement de la desserte nationale, le déploiement transfrontalier n'étant pas systématiquement intégré au cœur du projet, ou repoussé à des phases ultérieures. Cela est en partie dû à un manque de prise en compte de la spécificité et des opportunités offertes par les territoires transfrontaliers, mais aussi, et surtout, aux obstacles (juridiques, financiers, techniques) que pose l'extension transfrontalière des projets de SERM.

MANIFESTE



26 novembre 2024

Manifeste pour la reconnaissance et la meilleure prise en compte de « bassins de vie transfrontaliers » dans l'action publique

Suite à l'interpellation de son réseau, le MOT a porté une expérimentation « bassins de vie transfrontaliers » avec le soutien de partenaires locaux sur cinq territoires pilotes aux frontières françaises⁴. En s'appuyant sur les résultats de ces travaux, le MOT et son réseau appellent à une meilleure prise en compte des territoires frontaliers et de leurs besoins dans l'action publique.

Appel à un changement de regard : de territoires frontaliers à bassins de vie transfrontaliers

▶ Considérant le positionnement stratégique des territoires frontaliers en tant que « laboratoires vivants de l'intégration européenne »⁵,

▶ Considérant que les territoires frontaliers, sont construits autour d'interdépendances transfrontalières impactant de multiples dimensions de la vie de ces territoires et de leurs habitants. Ces derniers traversent les frontières non seulement pour travailler, mais aussi pour consommer, accéder à des services et équipements, se divertir ou entretenir des liens interpersonnels.

▶ Considérant le manque de connaissance, de reconnaissance et de prise en compte des spécificités de ces territoires frontaliers dans les stratégies territoriales et politiques publiques,

La MOT et son réseau appellent à un changement de regard des acteurs afin de considérer ces territoires comme de véritables bassins de vie transfrontaliers : des territoires liés par des interdépendances fonctionnelles, la richesse de leurs liens historiques, culturels et interpersonnels, dotés d'une conscience d'appartenance à un territoire commun et d'une volonté de cohésion territoriale transfrontalière.

Vers une meilleure prise en compte des enjeux partagés par les bassins de vie transfrontaliers

Du fait de leur situation spécifique, les bassins de vie transfrontaliers partagent des enjeux propres qui doivent être pris en compte en vue de garantir la cohésion des territoires.

1. Pour les habitants des bassins de vie transfrontaliers, des enjeux quotidiens d'accès aux marchés, aux équipements et services. Qu'il s'agisse d'accéder aux transports en commun, aux équipements de santé, aux services administratifs ou encore à l'emploi, les habitants des bassins de vie transfrontaliers font face à de nombreux obstacles juridiques, techniques, informationnels, culturels et au manque d'adaptation des politiques publiques au contexte transfrontalier. Résider dans un territoire frontalier ne devrait pas signifier un moindre accès aux marchés, aux services et équipements essentiels, mais



borders forum

2/3 DEC. 2024

Cross-border deal

En faveur des territoires transfrontaliers, pour une Europe plus forte et solidaire par-delà les frontières

Les ateliers⁶ du Borders Forum 2024 ont réuni les acteurs des différents niveaux de la coopération - local, national et européen - pour échanger et proposer des recommandations concrètes sur dix thèmes clés de la coopération ; leur objectif : résoudre les « blocages » transfrontaliers qui impactent le quotidien des habitants dans les bassins de vie transfrontaliers, et redonner confiance en l'Europe en développant le sentiment de « citoyenneté transfrontalière » et « européenne ».

Voici les propositions des dix ateliers :

CITOYENNETÉ ET APPARTENANCE

[Atelier #1] La participation citoyenne transfrontalière, illusion ou évidence ?

▶ Choisir des sujets d'intérêt général et transfrontaliers pour la participation citoyenne : Déployer une démarche de participation citoyenne sur des thématiques ayant du sens et un intérêt commun pour les territoires des deux côtés de la frontière. Ces sujets doivent répondre aux enjeux transfrontaliers et contribuer à créer des communautés de destin.

▶ Co-construire un cadre commun pour la participation citoyenne transfrontalière : Définir un cadre de coopération et d'expérimentation adapté aux différences législatives et culturelles des territoires. Identifier clairement le porteur de la démarche, les responsables de la collecte des avis, ainsi que les acteurs chargés de mettre en œuvre les projets issus de cette dynamique.

▶ Prendre en compte et restituer les avis recueillis : Intégrer les retours des citoyens, y compris les feedback négatifs, pour renforcer la confiance dans le dispositif. Si des projets sont proposés, notamment dans le cadre de budgets participatifs, garantir la transparence de leur mise en œuvre ou expliquer les limites rencontrées.

▶ Prévoir l'utilisation d'outils facilitant la participation citoyenne transfrontalière : Anticiper et assumer les coûts spécifiques (interprétariat, logistique, lieux de réunion, etc.) et mettre en œuvre des dispositifs adaptés pour garantir l'accès à tous.

[Atelier #2] La culture, vecteur de citoyenneté transfrontalière

▶ Mettre les personnes en lien à travers les frontières par la culture (quotidienne, démocratique, littéraire, patrimoniale, historique...), car elle permet de toucher les cœurs des citoyens (par l'émotion).

▶ Accorder une place centrale au multilinguisme, en tant qu'élément de l'identité des territoires transfrontaliers.

▶ Assurer le suivi dans le temps des démarches de coopération initiées et sécuriser les acquis. Simplifier les accès.

▶ Rappeler que « le transfrontalier » est le laboratoire de l'Union européenne, le transfrontalier n'est pas une marge mais un centre.

▶ Créer une nouvelle catégorie de capitale transfrontalière européenne de la culture, à savoir « territoire transfrontalier - capitale européenne de la culture » afin de soutenir des initiatives transfrontalières et attirer l'attention sur ces territoires.

▶ Rendre visible le transfrontalier : imaginer et valoriser des symboles et lieux des bassins de vie transfrontaliers (signalétiques communes, festivals répartis dans le bassin de vie, label villes fleuries).

▶ Valoriser la richesse des territoires frontaliers et leur variété car chaque frontière a ses particularités et son histoire propre. La vie sur la frontière est un art de vivre et un sentiment d'appartenance.

▶ Soutenir les bi-villes (city twins) et relancer les réseaux de villes-sœurs séparées par des frontières.

▶ Imaginer des itinéraires et sentiers transfrontaliers entre nos régions avec des symboles, des lieux de rencontre (tiers-lieux), limites rencontrées.

Accompagnement des traités bilatéraux (FR-DE, FR-IT, FR-ES)



Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle – Réunion du comité de coopération transfrontalière, le 21 octobre 2024

BRIDGEforEU

Aboutissement d'un processus

« Une victoire sans précédent pour les régions transfrontalières »

Citation : Sandro Gozi, Vice-président de la MOT



- Création de points de coordination nationaux/régionaux/transfrontaliers
- Un outil de facilitation transfrontalière
- La MOT, acteur clé dans le processus de réalisation d'un outil pour faciliter la résolutions des obstacles transfrontaliers depuis son lancement en 2015
- Texte rapporté par Sandro Gozi, député européen et Vice-président de la MOT délégué à l'Europe

European Week of Regions and Cities 2024



Atelier « The sea as a connector », le 9 octobre 2024 à Bruxelles

- Avec la participation de Marie Antoinette Maupertuis,
Vice-présidente de la MOT
- Un Focus « Coopération maritime »



Si l'espace maritime constitue tout d'abord une frontière naturelle caractérisée par une discrétion territoriale, les démarches de coopération contribuent à transformer cet espace en territoire commun au du moins en un espace d'échanges sur des problématiques communes. La table accessible et le langage de culture transfrontalière permettent en outre de la coopération, tandis que les facteurs maritimes et les forces « sous-marines » génèrent les flux et les échanges indispensables à la construction d'un projet de territoire commun.

On distingue deux échelles de coopération maritime (en français) : la coopération de proximité et l'étude transnationale/macroregionale. L'espace Maritime est en cela porteur, puisqu'il est consacré par deux anciens programmes transfrontaliers l'Europe-Marche Aquitaine et 2 Mars) ainsi que par les programmes transfrontaliers Europe du Nord-Ouest, Mer du Nord et l'espace Atlantique (pour l'Europe du Nord).

Les bassins maritimes

Pour une coopération renforcée en Méditerranée
L'espace méditerranéen regroupe de nombreuses structures de coopération. Les programmes INTERREG (Europe-Mer et Nord-Mer) permettent un partage d'expérience utile à la coopération.



principalement basées, dans lesquels les enjeux maritimes, tels que l'économie bleue, sont de plus en plus présents. Les grands enjeux que recroisent ces espaces d'échanges sont : la transition énergétique, la transition numérique, etc.) nécessitant une gouvernance coopérative, capable d'organiser une stratégie d'échelle large pour mettre en commun et harmoniser les réponses des acteurs locaux.

Parmi les initiatives autour des bassins maritimes méditerranéens de l'Ouest, des mers Adriatique et Ionienne, et de l'Est (représentés sur la carte en jaune, en vert et en rouge, selon la seconde (ESOM) est reconnu par la UE) en tant que stratégie macroregionale.

La stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et la mer Ionienne (ESOM) a été adoptée par la Commission européenne en 2014, en concertation avec les États de la région. Elle regroupe quatre pays membres (Italie, Grèce, Croatie, Albanie) et de non-membres (Monténégro, Serbie, Bosnie, Macédoine du Nord et Saint-Marin). Elle a pour but de développer la coopération transnationale et transfrontalière pour relever les défis communs à l'ensemble de cette zone macroregionale.

Le projet de mettre en place une stratégie macroregionale pour la Méditerranée a été avancé lors de la 6^{ème} édition de l'événement 'Méditerranée du Nord' le 27 septembre 2022. Il a été développé dans le cadre du rapport sur « le rôle de la politique de cohésion face aux problèmes environnementaux transfrontaliers » du bassin méditerranéen (2022) du réseau européen d'experts (EMER), organisé de 2019.



FACILITER LES PROJETS ET LES RELATIONS ENTRE ACTEURS TRANSFRONTALIERS

AXE II



Quelques chiffres clefs ...

3 Groupes de travail

50 rencontres bilatérales

121 Articles d'actualité mis en ligne

729 Articles de presse mis en ligne (réservés aux adhérents)

+843 abonnés LinkedIn en un an



Groupes de travail de la MOT



Observation transfrontalière

- Co-animé avec l'ANCT et l'Observatoire des territoires
- Réunion le 29 janvier 2024 : « Comprendre les flux transfrontaliers et le fonctionnement des bassins de vie transfrontaliers pour quelles actions ? »



Gouvernance transfrontalière

- Réunion le 5 avril 2024 : Présentation des résultats de l'étude bassins de vie transfrontaliers



Transition écologique transfrontalière

- Réunion le 10 avril 2024 : « RER Métropolitains : perspectives et défis pour les territoires transfrontaliers »
- Rédaction du plaidoyer pour les SERM transfrontaliers

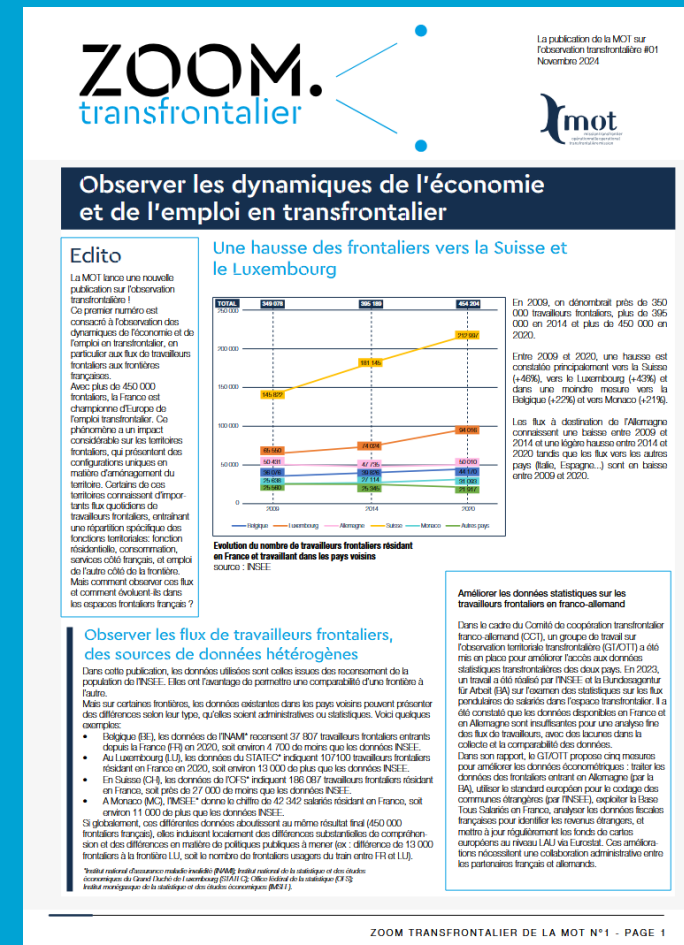


Publications

Focus thématique « Coopération maritime » Février 2024



NOUVEAU : Zoom transfrontalier « Observer les dynamiques de l'économie et de l'emploi en transfrontalier »



FOCUS

Coopération maritime :

Pour une vision transfrontalière de la coopération dans les espaces maritimes

Les différentes interventions du colloque sur la coopération régionale dans les zones maritimes (ReCMA) co-organisé par l'Université de Lille, le laboratoire Territoires, Villes, Environnement & Société (TVES) et la MOT les 14 et 15 septembre 2023 ont permis de dresser une analyse multidisciplinaire des défis rencontrés par les acteurs impliqués dans la coopération maritime transfrontalière. Cette publication rend compte des échanges intervenus lors de ces deux journées.

Si l'espace maritime constitue tout d'abord une barrière naturelle caractérisée par une discontinuité territoriale, les démarches de coopération contribuent à transformer cet obstacle en territoire commun ou du moins en un espace d'échanges sur des problématiques communes. La faible accessibilité et le manque de culture transfrontalière représentent un obstacle à la coopération, tandis que les faibles densités et les liens faibles (ports et tunnels) gênent des flux et des échanges indispensables à la construction d'un projet de territoire commun.

On distingue deux échelles de coopération maritime (non échantonnées) : la coopération de proximité et l'échelle transnationale/macroregionale. L'espace Manche est en cela parlant, puisqu'il est concerné par deux anciens programmes transfrontaliers (France Manche Angleterre et 2 Mers) ainsi que par les programmes transnationaux (Europe du Nord-Ouest, Mer du Nord et Espace Atlantique) ayant survécu au Brexit.

Les bassins maritimes

Pour une coopération renforcée en Méditerranée
L'espace méditerranéen regroupe de nombreuses structures de coopération. Les programmes INTERREG Euro-Med et Next-Med permettent un partage d'expérience utile à la coopération.



principalement terrestre, dans lesquels les enjeux maritimes, tels que l'économie bleue, sont de plus en plus présents. Les grands enjeux que rencontre cet espace (changement climatique, flux de migration, transition digitale, etc.) nécessitent une gouvernance coopérative, capable d'organiser une stratégie d'échelle large pour mettre en commun et harmoniser les réponses des autorités locales.

Parmi les initiatives autour des bassins maritimes méditerranéens de l'Ouest, des mers Adriatique et Ionienne, et de l'Est (représentés sur la carte en jaune, en violet et en vert), seule la seconde (EUSAR) est reconnue par la CE en tant que stratégie macroregionale.

La Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et la mer Ionienne (EUSAR) a été adoptée par la Commission européenne en 2014, en concertation avec les Etats de la région. Elle regroupe quatre pays membres (Italie, Croatie, Grèce, Slovaquie) et six non-membres (Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, Albanie, Macédoine du Nord et Saint-Marin). Elle a pour but de développer la coopération interregionale et transfrontalière pour relever les défis communs à l'ensemble de cette aire macroregionale.

Le projet de mettre en place une stratégie macroregionale pour la Méditerranée a été annoncé lors de la 6^{ème} édition de l'événement 'Méditerranée du futur', le 22 septembre 2023. Il a été développé dans le cadre du rapport sur « le rôle de la politique de cohésion face aux problèmes environnementaux pluridimensionnels du bassin méditerranéen » (2023) du député européen François Alfonsi, originaire de Corse.

ZOOM. transfrontalier

La publication de la MOT sur l'observation transfrontalière #01
Novembre 2024



Observer les dynamiques de l'économie et de l'emploi en transfrontalier

Edito

La MOT lance une nouvelle publication sur l'observation transfrontalière (1). Ce premier numéro est consacré à l'observation des dynamiques de l'économie et de l'emploi en transfrontalier, en particulier aux flux de travailleurs frontaliers aux frontières françaises. Avec plus de 450 000 frontaliers, la France est championne d'Europe de l'emploi transfrontalier. Ce phénomène a un impact considérable sur les territoires frontaliers, qui présentent des configurations uniques en matière d'aménagement du territoire. Certains de ces territoires connaissent d'importantes flux quotidiens de travailleurs frontaliers, entraînant une répartition spécifique des fonctions territoriales : fonction résidentielle, consommation, services côté français, et emploi de l'autre côté de la frontière. Mais comment observer ces flux et comment évaluer les dans les espaces frontaliers français ?

Une hausse des frontaliers vers la Suisse et le Luxembourg



Evolution du nombre de travailleurs frontaliers résidents en France et travaillant dans les pays voisins
Source : INSEE

En 2009, on dénombrait près de 350 000 travailleurs frontaliers, plus de 305 000 en 2014 et plus de 450 000 en 2020.

Entre 2009 et 2020, une hausse est constatée principalement vers la Suisse (+48%), vers le Luxembourg (+42%) et dans une moindre mesure vers la Belgique (+22%) et vers Monaco (+21%).

Les flux à destination de l'Allemagne connaissent une baisse entre 2009 et 2014 et une légère hausse entre 2014 et 2020 tandis que les flux vers les autres pays (Italie, Espagne...) sont en baisse entre 2009 et 2020.

Améliorer les données statistiques sur les travailleurs frontaliers en franco-allemand

Dans le cadre du Comité de coopération transfrontalière franco-allemand (CCT), un groupe de travail sur l'observation transfrontalière (GOTTF) a été mis en place pour améliorer l'accès aux données statistiques transfrontalières des deux pays. En 2023, un travail a été réalisé par l'INSEE et la Bundesagentur für Arbeit (BA) sur l'harmonisation des statistiques sur les flux pendulaires de salariés dans l'espace transfrontalier. Il a été constaté que les données disponibles en France et en Allemagne sont insuffisantes pour une analyse fine des flux de travailleurs, avec des lacunes dans la collecte et la comparabilité des données.

Dans son rapport, le GOTTF propose cinq mesures pour améliorer les données statistiques : traiter les données des frontaliers résidents en Allemagne (par la BA), utiliser le standard européen pour le codage des communes étrangères (par l'INSEE), améliorer la base Tous Salariés en France, analyser les données fiscales françaises pour identifier les revenus étrangers, et mettre à jour régulièrement les fonds de cartes européennes au niveau IAU via Eurostat. Ces améliorations nécessitent une collaboration administrative entre les partenaires français et allemands.

Observer les flux de travailleurs frontaliers, des sources de données hétérogènes

Dans cette publication, les données utilisées sont celles issues des recensements de la population de l'INSEE. Elles ont l'avantage de permettre une comparabilité d'une frontière à l'autre.

Mais sur certaines frontières, les données disponibles dans les pays voisins peuvent présenter des différences selon leur type, qu'elles soient administratives ou statistiques. Voici quelques exemples :

- Belgique (BE), les données de l'INAMI recensent 37 807 travailleurs frontaliers résidents depuis la France (FR) en 2020, soit environ 4 700 de moins que les données INSEE.
- Au Luxembourg (LU), les données du STATEC indiquent 107 100 travailleurs frontaliers résidents en France en 2020, soit environ 13 000 de plus que les données INSEE.
- En Suisse (CH), les données de l'OFST indiquent 186 087 travailleurs frontaliers résidents en France, soit près de 27 000 de moins que les données INSEE.
- A Monaco (MC), l'INSEE donne le chiffre de 42 942 salariés résidents en France, soit environ 11 000 de plus que les données INSEE.

Si globalement, ces différentes données aboutissent au même résultat (près de 450 000 frontaliers français), elles induisent localement des différences substantielles de compréhension et des différences en matière de politiques publiques à mener (ex : différence de 13 000 frontaliers à la frontière LU, soit le nombre de frontaliers usagers du train entre FR et LU).

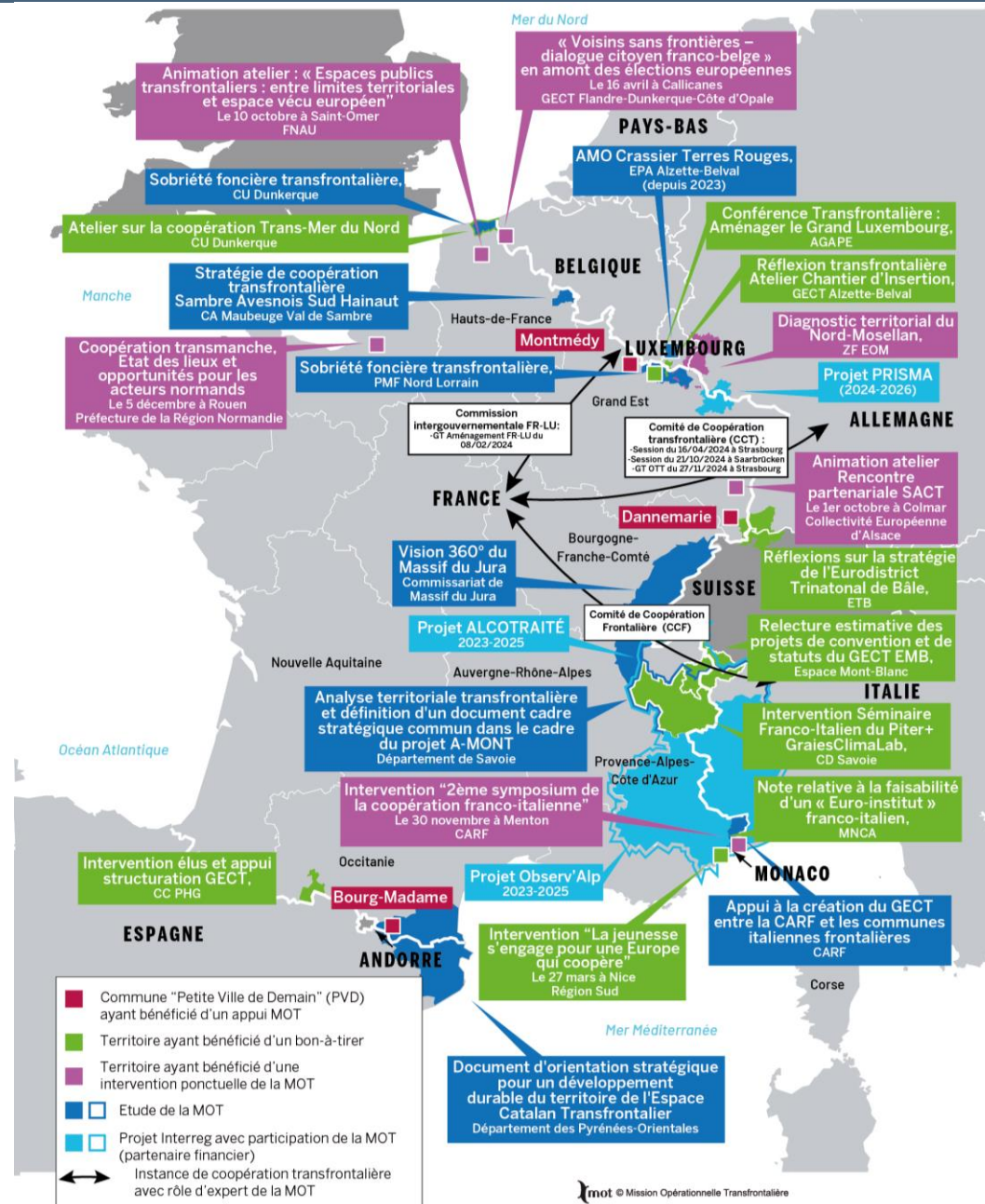
1. Voir notamment l'Observatoire transfrontalier (OTF) de la statistique et des études économiques de Grand-Est de Luxembourg (GEL) et l'Observatoire de la statistique (OS) de la région de la statistique (RS).

FABRIQUER ET CONCRETISER DES PROJETS TRANSFRONTALIERS

AXE III



Activités de la MOT – Année 2024



Quelques chiffres clefs...

1 Programme national suivi

18 Communes Petite Ville de Demain (PVD) accompagnées par la MOT entre 2022 et 2024, soit 1 PVD transfrontalière sur 5

12 études, dont 6 études de marché, 3 études dans le cadre du programme partagé et 3 projets Interreg

50 réponses juridiques apportées par téléphone ou par mail





**Accompagnement des programmes nationaux
- Petites villes de demain -**



Etudes stratégiques et de gouvernance

-  Mise en œuvre de la stratégie transfrontalière Sambre-Avesnois Sud Hainaut
-  Création d'un GECT entre la CARF et ses partenaires italiens frontaliers
-  Espace Catalan Transfrontalier
-  Pilotage d'initiatives de la Commission européenne

Etudes actions

-  Sobriété foncière transfrontalière : Dunkerquois - Flandre occidentale
-  Sobriété foncière transfrontalière : Nord Lorrain
-  INTERREG ALCOTRA – Projet Observ'Alp
-  INTERREG Grande Région – Projet PRISMA
-  INTERREG Grande Région – Projet PRISMA

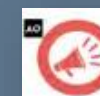
Etudes résolution des obstacles

-  Projet A-MONT (Accord-cadre transfrontalier montagne)
-  INTERREG ALCOTRA – Projet Alcotraité

Programmes nationaux

-  Accompagnement de la Ville de Montmédy (Petites Villes de Demain)

6 études dans le cadre de marchés publics
3 études dans le cadre du programme partagé
3 études européennes



Grant européen « Resilient Borders »



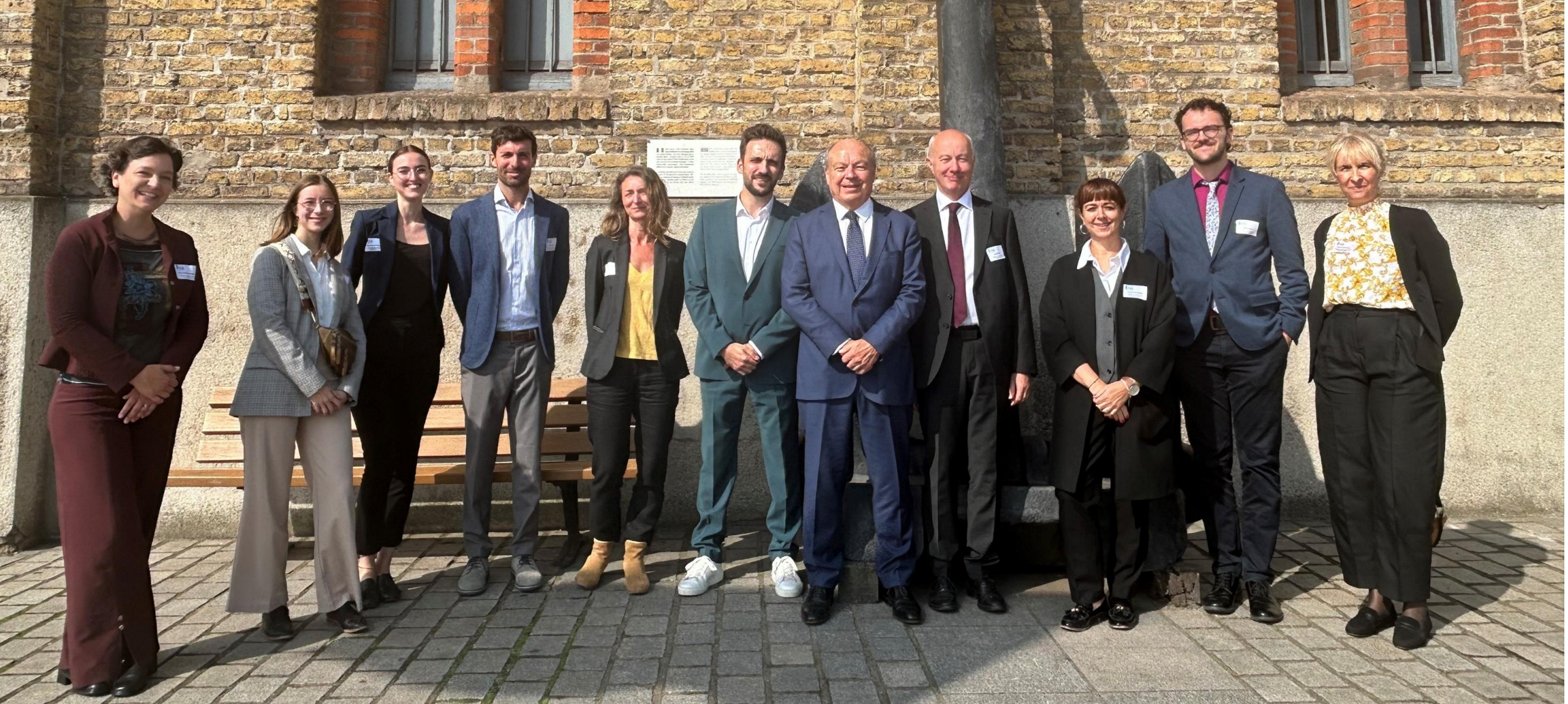
19 projets pilote :

- ▶ 10 projets « Spatial Planning » (MOT)
- ▶ 9 projets « Crisis Management » (ARFE)



Co-funded by
the European Union





Équipe de la MOT 2024

32ème Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

À l'invitation du Syndicat du Pays de Maurienne et du
Département de la Savoie

1 et 2 juillet 2025 à Aussois

